

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DELIBERATION

92 92 63

PRESENTS 45
POUVOIRS Suppléants 4
POUVOIRS Titulaires 14
ABSENTS 29

Vote Pour : 63
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

8 AVRIL 2025

Date d’Affichage

8 AVRIL 2025

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Michelle LAVIT, Lahcène BAAZIZ à Francis RUFFEL, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Michel BONNET à Bernard FERRET, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOUVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAMALET, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 88_2025

ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 09- Transfert des résultats 2024 du Budget Assainissement porté par la Communauté d’agglomération jusqu’au 31 décembre 2024 sur le Budget primitif 2025 du Syndicat Mixte d’Assainissement et Eau Potable du Gaillacois

Exposé des motifs

La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a acté le 12 décembre 2024 le transfert de l'exercice de sa compétence Assainissement au Syndicat Mixte d'Assainissement et Eau Potable du Gaillacois, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il y a lieu par délibération concordante prise par chacune des collectivités, de déterminer le niveau de transferts des excédents constatés au 31 décembre 2024. Le compte administratif 2024 de la Communauté d'agglomération présente les résultats ci-dessous :

ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2024	2 226 103,28
	RECETTES	CA 2024	2 906 792,67
	RÉSULTAT		680 689,39
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2024	3 794 516,24
		RAR	-
		Total CA 2024 (avec RAR)	3 794 516,24
	RECETTES	CA 2024	5 228 241,53
		RAR	
		Total CA 2024 (avec RAR)	5 228 241,53
	RÉSULTAT sans RAR		1 433 725,29
	RÉSULTAT avec RAR		1 433 725,29
RÉSULTAT 001 à reporter sur 2025 - Budget principal		1 433 725,29	
RÉSULTAT 002 à reporter sur 2025 - Budget principal		680 689,39	

Cependant, la Communauté d'Agglomération a dû prendre en charge sur son budget principal 2025 des charges telles que des annulatifs de facturation, des mises à disposition de personnel, des frais de facturation, ... Par ailleurs, des restes à recouvrer conséquents demeurent en situation d'impayé.

Il est donc proposé de procéder en 2025 au versement au syndicat d'un montant de 1,8 M€, le solde sera à arbitrer en fin d'exercice comptable et reversé début 2026.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2311-5,

Vu le compte administratif 2024 du Budget Assainissement clôturé par la Communauté d'agglomération,

Vu l'avis du comptable public,

Considérant le transfert de la compétence Assainissement au Syndicat Mixte d'Assainissement et Eau Potable du Gaillacois à compter du 1^{er} janvier 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **acte** le transfert partiel des résultats comme suit, dans l'attente de l'arbitrage du solde :

Dans le budget de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet en 2025

Dépenses de fonctionnement

678 Autres charges exceptionnelles 366 274,71 €

Dépenses d'investissement

1068 excédent capitalisé 1 433 725,29 €

Et en parallèle leur reprise par l'inscription au Budget primitif 2025 du Syndicat Mixte d'Assainissement et Eau Potable du Gaillacois.

Recettes fonctionnement

778 Autres produits exceptionnels 366 274,71 €

Recettes investissement

1068 excédent capitalisé 1 433 725,29 €

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **29 AVR. 2025**

- publication - mise en ligne
Le **29 AVR. 2025**
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




 Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


 Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025



ID : 081-200066124-20250414-88_2025-DE